

Le jeudi 28 septembre 2023 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, , Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Léa BOUTTE (suppléante Martial DUFLLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Jean-Marie DURIEZ, Dominique MORET, Monette-Simone VASSEUR, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Armelle LE GALL, Guylaine CAPGRAS, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Mamadou LY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Marie Manuelle JACQUES, Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY, Alexis LE COUTEULX.

SUPPLEANTS

ABSENTS Gregory PALANDRE, Hubert PROOT, Jean LEVOIR, Joëlle CARBONNIER, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Alain ROUSSELLE, Isabelle SOULA, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Peggy CALLENS, Ludovic CASTANIE Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Gérard HEDIN, David CREVET, Charles LOCQUET, Vanessa FOULON, Christophe GASPART

POUVOIRS Béatrice LEJEUNE représenté par Jean-François DUFOUR Christophe TABARY représenté par Laurent DELMAS Charlotte COLIGNON représentée par Caroline CAYEUX Franck PIA représenté par Jacques DORIDAM Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE Jean-Jacques DEGOUY représenté par Philippe VAN WALLEGHEM Michel ROUTIER représenté par Jean-Philippe AMANS Patricia HIBERTY représentée par Loïc BARBARAS Marcel DUFOUR représenté par Dominique DEVILLERS Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER Nathalie ROLLAND représentée par Catherine MARTIN Éric MICLOTTE représentée par Hubert VANYSACKER Philippe VIBERT représenté par Antoine SALITOT Anne-Françoise LEBRETON représentée par Ali SAHNOUN Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX Grégory NARZIS représenté par Roxane LUNDY Jean-Marie SIRAUT représentée par Brigitte LEFEBVRE

Date d'affichage	5 octobre 2023
Date de la convocation	22 septembre 2023
Nombre de présents	64
Nombre de votants	81

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2023-0187

Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2022

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sont les suivantes :

1. examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service),
- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2022 et début d'année 2023, la C.C.S.P.L. s'est d'examiner les rapports d'activités des délégations suivantes :

- ✓ rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (rapport 2021 – 16/11/2022 – non présentée la partie concernant la régie de l'assainissement) ;
- ✓ rapport annuel du délégataire Eau (rapport 2021 – 16/11/2022) ;
- ✓ rapport annuel du délégataire transport (rapport 2021 – 16/11/2022) ;
- ✓ rapport annuel sur la qualité du service des déchets (rapport 2020 – 25/01/2022) ;
- ✓ rapport sur le principe de délégation du service public d'assainissement collectif (commune de Hermes – 09/03/2022) ;
- ✓ procédure de concession pour le salon des antiquaires - choix du mode de gestion de la procédure (24/06/2022).

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, a pris acte, du bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2022.

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX